



## Compte-rendu de la Commission du 13 Mars 2020 Ligue des-Hauts-de-France Site de Saint-Martin Longueau

Président : Laurent DESPRES  
Secrétaire : Sylvain BACQUAERT  
Membres : Guy GAUTHEROT, Michaël ROLLET, Jean-Pierre SEREMAK

La séance est ouverte à 19h00 - La séance est levée à 21h50

6 dossiers

### 1/ Mineur du club du Pont Olympique Club Handball (Dossier N° D570015B47)

Concerne le match : HBC de Villers Saint-Paul – Pont Olympique Club Handball en  
Championnat 1<sup>ère</sup> DT -18 ans Masc. Dépt. 60 du 06/10/2019

Nom des arbitres : VASSAL Auxane – VASSAL Ellyne

Concerne : Joueur

Article : Annexe 2–B

Type de faute : Propos excessifs, attitude incorrecte

Qualification de la faute : Attitude antisportive

Sanction : 2 dates dont 2 dates avec sursis

Période de suspension du : /

Période probatoire : 3 mois à définir sur la saison 2020/2021

Amende : 60€

### 2/ Monsieur SIMON Christophe du club du Sud Oise Handball Club (Dossier N° D570015C64)

Concerne : le match Tourcoing HB – Sud Oise HB en Championnat +16 ans Excellence Masc.  
Poule 2 du 07/12/2019

Nom des arbitres : DUFRENNE Matthias – DELATTE Christophe

Concerne : Joueur

Article : Annexe 3–D

Type de faute : Action particulièrement brutale

Qualification de la faute : Attitude antisportive grossière

Sanction : 3 dates dont 2 dates avec sursis

Période de suspension à définir sur la saison 2020/2021

Période probatoire : 4 mois à l'issue de la période de suspension

Amende : 120€

### 3/ Monsieur CAZAUDUMEC Hugo du club du Club Sportif municipal Mesnilois (Dossier N° D570015C71)

Concerne : le match Mélantois 2 – Entente du Thelle 2 en Championnat +16 ans Excellence  
Masc. Poule 2 du 16/11/2019

Nom des arbitres : LEGROUX Antoine – DELGRANGE Pierre-Yves

Concerne : Joueur

Article : Annexe 3–C

Type de faute : Comportement gestuel antisportif grossier

Qualification de la faute : Conduite grossière envers adversaire

Sanction : 3 dates dont 2 dates avec sursis

Période de suspension à définir sur la saison 2020/2021

Période probatoire : 4 mois à l'issue de la période de suspension

Amende : 120€



**4/ Monsieur AMEUR Melvin du club du Beauvais O.U.C. (Dossier N° D570015C44)**

Concerne : le match Mélançois 2 – Beauvais OUC 2 en Championnat +16 ans Excellence Masc.  
Poule 2 du 20/10/2019

Nom des arbitres : MICHAUX Maxime – DUCHESNE Julien

Concerne : Joueur

Article : Annexe 3–C

Type de faute : Comportement verbal grossier

Qualification de la faute : Attitude antisportive grossière

Sanction : 2 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension à définir sur la saison 2020/2021

Période probatoire : 4 mois à l'issue de la période de suspension

Amende : 90€

**5/ Monsieur ANSELIN Laurent du club du HB Olympique Lassigny Avenir (Dossier N° D570015C46)**

Concerne le match : Entente Lassigny Noyon 1 – Pays de Clermontois HB en Championnat +16 ans Honneur Masc. Poule 3 du 30/11/2019

Nom des arbitres : CLIN Jean-Marc – HOUAMEL Pascal

Concerne : Joueur

Article : Annexe 2–B

Type de faute : Propos excessifs, attitude incorrecte

Qualification de la faute : Attitude antisportive

Sanction : 2 dates dont 1 date avec sursis

Période de suspension à définir sur la saison 2020/2021

Période probatoire : 4 mois à l'issue de la période de suspension

Amende : 90€

**6/ Public du club du Compiègne HBC (Dossier N° D570015C32)**

Concerne : le match Beauvais O.U.C. – Compiègne HBC en Championnat 1<sup>ère</sup> DT -15 ans Masc.  
Dépt. 60 Critérium 2 du 17/11/2019

Nom des arbitres : MANSIAT Julien – HAMADOUCHE Younis

Concerne : Public

Article : Annexe 5–C

Type de faute : Sans envahissement de l'aire de jeu par une personne du public injurieuses sur JAJ

Qualification de la faute : Violence Grave

Sanction : 1 date à Huis-clos dont 1 avec sursis

Période du huis clos : /

Période probatoire : 3 mois à définir sur la saison 2020/2021

Amende : 37,50€

Le président de la CTD  
Laurent DESPRES